

Chargé(e) de Projet en Automatisation Robotique et Informatique Industrielles

Objectifs

Le chef de projet en automatisation exerce le plus couramment en qualité de chef de projet ou chargé d'affaires. Sa mission consiste à concevoir et conduire la réalisation de projets d'automatisation des procédés et de robotique en milieu industriel. Ainsi, ses activités se déclinent à travers 4 fonctions :

- **L'étude et la conception** : il vérifie la faisabilité des projets, rédige le cahier des charges, conçoit les architectures d'automatisme et informatique industrielles et en négocie la réalisation en tenant compte des coûts, de la qualité et des délais.
- **La réalisation** : en sa qualité de responsable du projet, il planifie et gère une équipe pour la mise en œuvre du projet. Il assure le suivi des achats auprès des fournisseurs et de la sous-traitance selon le principe d'appels d'offres. Il organise et supervise la réalisation des systèmes automatisés de production et contrôle la conformité des prestations par rapport aux exigences contractuelles.
- **L'évaluation** : à la fin du projet, il vérifie les documents nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de l'installation et organise la formation des utilisateurs. Au terme de sa mission, il est en mesure de proposer une évaluation technique et financière du projet dans un objectif d'amélioration permanente des procédés utilisés. Face aux évolutions technologiques, il est chargé d'intégrer les nouveaux outils et préconise les solutions techniques et organisationnelles les mieux adaptées.

Entreprises d'accueil

Entreprises industrielles.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Titulaire ou en cours de validation d'un Bac+2 Technique (électrotechnique, électrique, maintenance, automatisme) ou d'une Certification Professionnelle de niveau 5 (anciennement niveau III) enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
26X 201 01	12061

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

446 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA,
3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Centre de formation Sup La Mache

69 Boulevard Jean XXIII
69008 LYON
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

Contenu de formation

	Matières
Modules Techniques Métier	Informatique
	Automatisme
	Robotique
Modules Techniques Complémentaires	Electricité
	Pneumatique Hydraulique
	Mécanique
	Sécurité
Modules de ressources appliquées projet	Anglais
	Communication
	Management et ressources humaines
	Gestion et économie d'entreprise
	Droit commercial
	Négociation
	Mathématiques
	Gestion de projet
	Outils de la qualité
	Soutenances projet tutoré
	Soutenances projet entreprise
	Accueil
	Cohésion de groupe
	Réunion tuteurs
	Séminaire Métier d'Homme

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficients	Type	Forme
Formation Générale et Technologique	4	CCF	Ecrit et Oral
Projet tutoré	2	CCF	Ecrit et Oral
Projet d'entreprise	4	CCF	Ecrit et Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Cette formation vise l'insertion directe dans le monde professionnel. Néanmoins, avec un bon dossier, une poursuite est envisageable en :

- Certification ECI : Expert en Cyber sécurité Industrielle.
- Master Automatique Robotique.

Débouchés professionnels :

- Chef de projet en automatisation.
- Chargé de projet robotique.
- Coordinateur de projets industriels en automatisation et robotique... dans un bureau d'études et d'ingénierie ou encore dans les services travaux neufs, bureaux d'industrialisation ou méthodes-maintenance.

À court terme, le chef de projet effectue des travaux de conception et de développement des nouveaux produits ou procédés en milieu industriel, ainsi que les études d'amélioration des produits et procédés existants. Il réalise des recherches appliquées, des mises au point, des analyses, des essais, ou la mise en œuvre des innovations.

À moyen terme, il anime et dirige des équipes de techniciens ou de cadres. Il peut aussi négocier et gérer le budget de son service au poste de cadre technique d'études.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 800 € (coût d'amorçage).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	21/09/2020	17/09/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parc à vélo.
- Transports en commun (bus, tramway, métro).
- Parking privé.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- 4 salles informatiques.
- Laboratoire d'hôtes de virtualisation équipé de 4 serveurs sur réseau physique séparé du réseau de production.
- Comptes Azure pour les alternants sur la durée de la formation.

Coordonnées de l'UFA



Centre de formation Sup La Mache

69 Boulevard Jean XXIII
69008 LYON
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026